



**Association de défense des intérêts des propriétaires de Varangéville et environs**

Le 10/02/2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent(e) de l'association « **SELIDAIRE** » et à ce titre vous êtes invité(e) à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre association :

**Le Vendredi 28 février 2014 à 20h30 Salle Gérard Philipe à Varangéville**

**L'ordre du jour de cette assemblée est :**

1. Présentation par le président de son rapport moral et explications sur le travail aujourd'hui réalisé.
2. Vote de l'assemblée sur le rapport moral.
3. Le président donnera ensuite la parole au trésorier qui fera à son tour son rapport sur l'état des finances et de la trésorerie de l'association.
4. Les commissaires aux comptes feront ensuite part à l'assemblée de leurs conclusions sur la situation financière de l'association.
5. Vote de l'assemblée sur les comptes et finances de l'association.
6. Vote de l'assemblée sur le montant de la cotisation 2014.
7. Election de deux nouveaux membres du conseil d'administration. Suite à la dernière assemblée générale, deux postes restent aujourd'hui à pourvoir au conseil d'administration. Si vous souhaitez rejoindre ce conseil d'administration et vous porter candidat, vous pouvez nous en faire part dès maintenant en remplissant le coupon figurant au dos de la présente lettre ou manifester votre souhait le jour de l'assemblée.
8. Vote de l'assemblée pour les nouveaux membres.
9. Pour clore cette assemblée générale, le président donnera des explications sur les futurs engagements de l'association pour ce qui concerne les nouvelles dispositions envisagées par l'Etat pour l'aménagement de nos maisons. En effet, les études sur le comportement de la mine en cas de présence d'eau dans les galeries sont aujourd'hui terminées. L'Etat va en tirer des conclusions très défavorables pour les Varangévillois. Nous avons invité par tract l'ensemble des propriétaires de Varangéville à notre assemblée générale pour pouvoir expliquer cette nouvelle situation.

Cordialement,

Le Président,  
Michel JACQUET

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SELIDAIRE DU 28 FEVRIER 2014**

Conformément aux dispositions de nos statuts, un membre de l'association ne peut détenir que deux pouvoirs au maximum écrits et présentés au président ou au secrétaire ou secrétaire adjoint le jour de l'assemblée générale. Ainsi, vous pouvez en cas d'empêchement donner pouvoir à un autre adhérent de l'association. Pour cela vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous.

**COUPON N°1 POUR DONNER POUVOIR**

Je soussigné(e), NOM : ..... PRENOM : .....

Demeurant.....

.....

DONNE POUVOIR A : NOM : ..... PRENOM : .....

A .....le..... Signature :

.....

**COUPON N°2 POUR VOUS PORTER CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**

Je soussigné(e), NOM : .....PRENOM : .....

souhaite devenir membre du conseil d'administration.

A ....., le ..... Signature :